

Convention collective du personnel enseignant des écoles publiques : 50 fautes

Les interventions répétées de l'Asulf n'ont rien donné depuis **vingt-trois ans** pour la correction de fautes de français dans la convention collective applicable au personnel enseignant des écoles publiques du Québec. La Centrale des syndicats du Québec et ses syndicats affiliés, la Fédération des commissions scolaires du Québec et ses affiliées et le ministère de l'Éducation sont restés sourds à ses appels.

L'association est intervenue en vain en 1986, en 1987 et en 1992. En 1995, elle a demandé l'aide de l'Office de la langue française. Elle est revenue à la charge auprès des parties en 2003 et de nouveau en 2005 et 2006, tout en s'adressant à l'Office en 2004. Les fautes dénoncées ont été conservées précieusement, comme si elles avaient valeur de reliques. En voici quelques exemples : « enseignant référé par, comblement d'un poste, assigner une enseignante, compléter 15 crédits, défrayer le transport, enseignante en probation, semaine régulière, temps supplémentaire, dépenses encourues, opération de machinerie lourde, sentence arbitrale finale, avis conjoint, paiement de la rétroactivité, circonstances hors de son contrôle, poste régulier, etc.. »

La convention actuelle expire le 31 mars 2010. L'Asulf supplie les parties de faire un effort quelque peu sérieux pour corriger les barbarismes, les anglicismes et plusieurs autres fautes qui devraient révolter le personnel enseignant assujéti à cette convention, en particulier celui qui enseigne le français.

L'Asulf leur fait une suggestion. Au cours de 2009, alors qu'elles ne sont pas encore braquées sur les questions de fond, qu'elles abordent objectivement, dans un climat détendu et serein, l'examen des fautes relevées. Il s'agit de questions non contentieuses, faut-il le mentionner, et sur lesquelles il est facile de s'entendre... entre francophones.

Nous nous permettons d'ajouter que l'exercice n'est ni compliqué ni laborieux, qu'il peut être fait rapidement et qu'il n'est nullement risqué au point de vue légal. Nous nous permettons de faire cette affirmation à la suite de notre expérience en la matière.

L'Asulf espère que les parties se décideront, cette fois-ci, à mettre fin à 23 ans d'irrespect envers la langue française!

Robert AUCLAIR

Les « centres civiques » dans la mire de l'Asulf

Bien des municipalités au Canada abritent des « centres civiques » dont elles sont fières, en dépit de l'appellation fautive calquée de l'anglais « civic center ». Il serait plus adéquat d'employer la dénomination « centre municipal » ou, suivant les circonstances, centre sportif, récréatif, administratif ou autre.

L'Association a lancé récemment une telle invitation aux villes de Bouctouche et de Campbellton au Nouveau-Brunswick, invitation demeurée sans réponse à ce jour. En ce qui concerne les centres « civiques » de Carleton en Gaspésie et de Mont-Saint-Hilaire, deux villes du Québec, l'Asulf a porté plainte auprès de l'Office québécois de la langue française, il y a un certain temps. La réponse se fait attendre.

SOMMAIRE

Rectifications de l'orthographe	2
Nouvelle édition du Multidictionnaire	2
Petite Rue Champlain	3
Avez-vous déjà frappé un cycliste ?	3
Activités et événements ?	3
Nos membres à vie	3
Majusculte de l'annuaire	3
Les ambassades et le français	4
Voiturier contre « valet parking »	4
Le timbre supplante étampe	4

Éditorial : L'Asulf et les rectifications de l'orthographe

L'orthographe du français a toujours évolué. Le phénomène est souvent naturel. Parfois, il est encouragé et stimulé par les « autorités » linguistiques. C'est le cas du programme de rectification en cours depuis les années 1990.

L'Association pour le soutien et l'usage de la langue française est fort intéressée, comme ses membres d'ailleurs, par le thème des rectifications. Cependant, l'Asulf en voit avant tout les efforts et les réalisations à travers le prisme de la qualité de la langue. Une graphie modernisée, simplifiée et régularisée veut-elle dire « qualité » en elle-même? Ou sera-t-elle à l'origine d'un désir ou d'une recherche améliorée de la qualité ?

Les rectifications mises de l'avant depuis 1990 et intégrées petit à petit dans les dictionnaires courants contribuent à améliorer quelque peu la qualité intrinsèque de la langue : on corrige des caprices, on gomme des divergences immotivées ou des singularités, on propose des pratiques uniformes ou simplifiées. Normalement, les efforts déployés, tant par le Groupe québécois pour la normalisation de la norme du français (GQMNF) que par le Réseau pour la nouvelle orthographe (Renouvo), amélioreront le substrat linguistique. Les locuteurs auront moins d'exceptions à garder à l'esprit. En somme, pense-t-on, ils auront une langue plus facile à manier et à utiliser. « Allégée de difficultés inutiles, elle sera mieux apprise, mieux appliquée » a écrit Jean-Marie Laurence en 1946 ou 1947.

Les changements en cours d'intégration ou d'assimilation n'auront pas nécessairement un effet immédiat sur la qualité de la langue française utilisée quotidiennement. On pourra très bien écrire « évènement », « entretemps » et continuer d'appeler « centre d'achat » ce qui est normalement un centre commercial, « place », ce qui est un immeuble ou un complexe immobilier. Il est à espérer que l'opération de rectification pave la voie à l'amélioration de la qualité et

que l'ouverture des citoyens soit la même face aux propositions de corrections de l'Office québécois de la langue française, des auteurs de dictionnaires normatifs et de l'Asulf elle-même.

L'Asulf voit d'un bon œil les efforts actuels de modernisation de l'orthographe. Si les ajustements proposés ne garantissent pas une augmentation de la qualité de la langue, peut-être contribueront-ils à amoindrir la rigidité ou le fixisme des locuteurs, des écrivains et des écrivains, des médias et de la Fonction publique face aux changements inévitables de la langue. Il est à souhaiter que les propositions de rectification deviennent un processus normal de mise au point plutôt qu'une opération exceptionnelle comme celle en cours ou comme celle de 1740 (5 000 mots touchés). L'habitude prise ouvrirait plus grand sans doute la porte aux néologismes ou à leur intégration et, s'il y a lieu, à l'adoption et surtout à l'adaptation, à la francisation ou à la laurentianisation de mots étrangers.

Les membres du conseil d'administration de l'Asulf souhaitent que les membres étudient d'une manière sereine les propositions de rectification, qu'ils puissent le faire en toute liberté et sans se sentir forcés de les adopter en bloc et intégralement, qu'ils fassent leur devoir de citoyen en utilisant les graphies ou les pratiques qui leur conviennent (le choix est le leur), qu'ils puissent donner leur avis sur les recommandations qu'ils jugent discutables. De plus, les membres proposent que le processus de rectification soit continu et que des canaux soient proposés aux personnes intéressées à faire part de leurs réflexions sur le sujet. L'association, pour sa part, acceptera les rectifications utilisées par les auteurs des textes destinés à *L'Expression juste* ou à son site électronique.

Gaston Bernier

Nouvelle édition du Multidictionnaire

Madame Marie-Éva de Villers vient de publier la cinquième édition du *Multidictionnaire de la langue française* (Québec Amérique, 2009; 1 707 p.; 54.95 \$).

Les personnes sensibles au laisser-aller habituel en matière de langue et préoccupées par la correction de la langue et par sa qualité ont depuis le début d'août un nouvel outil. L'ouvrage contient 36 000 articles, soit 5 000 de plus qu'en 1997 (3^e édition). On y trouvera des précisions sur les difficultés quotidiennes mais aussi de nombreuses mises au point sur les barbarismes ou sur les anglicismes courants (« exécutif », « valet parking », « régulier », « boxing day », « retourner un appel », etc.), sur les accords difficiles, sur la typologie... Inévitablement, le dictionnaire est silencieux sur des dérapages récents, car il y a toujours un écart entre les problèmes courants et leur présence dans un ouvrage de consultation. Cependant, on peut souhaiter que le plus grand nombre possible de locuteurs ou de professionnels de la langue garderont le dictionnaire à portée de la main, et qu'ils prendront l'habitude de l'utiliser à la moindre hésitation ou au moindre doute. La présence du Villers corrige l'impression donnée par les dictionnaires d'usage qui semblent entériner des pratiques discutables. Merci à l'auteur, merci à l'éditeur. Le Villers constitue un excellent guide pour les militants et l'ensemble des membres de l'Asulf.

Petite Rue Champlain : l'Asulf revient à la charge

Le comité de toponymie de la Ville de Québec est on ne peut plus réticent à corriger la mauvaise appellation « rue du Petit-Champlain ». L'Asulf ne lui demande pas de mener une guérilla mais simplement de dire les bonnes pratiques et de se garder d'entériner les dérapages. Voici ce qu'on écrivait au comité à la mi-juin :

« Les membres du comité n'ont pas à monter aux barricades pour abattre « rue du Petit-Champlain » ou pour défendre « Petite Rue Champlain ». Ce n'est pas le rôle des organismes de l'État québécois et encore moins de

l'administration municipale. Mais ils n'ont pas à justifier les dérives. Si on a affaire à une mauvaise traduction ou à un calque qui n'a pas de sens en français, qu'on le reconnaisse et qu'on le laisse savoir. De plus, les membres de ces organismes doivent penser à long terme. Il faut semer de bonnes graines et laisser le temps au temps. Si le Comité adoptait une attitude axée sur les pratiques de base en français, il reconnaîtrait les glissements successifs de Petite Rue Champlain à Little Champlain Street et à la monstrueuse Rue du Petit-Champlain ».

Avez-vous déjà frappé un cycliste ?

Dans un reportage récent diffusé par Radio-Canada, un journaliste a mentionné que les automobilistes de New York frappent souvent des cyclistes. Est-ce bien le cas ?

Si l'on doit se fier au sens des mots, cela voudrait dire que le conducteur s'arrête, sort de son véhicule et frappe le cycliste. On peut en douter. Ne faut-il pas penser plutôt que le journaliste a confondu deux sens de l'anglais « hit » : frapper et heurter ?

On frappe quelqu'un de son poing. On le heurte avec un véhicule.

Activités et événements ?

Tous connaissent l'esprit « impérialiste » du mot événement. Il fait des ravages terribles dans la nomenclature et détruit les mots du voisinage (congrès, rencontre, exposition, etc.). Tous les publicitaires, les « radioteurs » et les journalistes cèdent à la mode. On s'efforce même d'ajuster les définitions. En voici une qu'on dirait de raison raisonnée

fournie par l'Association des diplômés de l'Université Laval : « Nous entendons par activités tout ce qui est organisé par les clubs... à travers le monde et par événements spéciaux les activités qui sont organisées par l'Adul » (courriel daté du 19 février 2009). Il fallait y penser : les mots changent de sens selon le côté de la frontière géographique.

Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)
fondée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française

Conseil d'administration	Fondateur et président honoraire Robert AUCLAIR	L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à L'Expression juste. L'ASULF encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.
Président	Gaston BERNIER	Tirage 1 000 exemplaires
Vice-président	Serge BOUCHARD	Périodicité Quatre fois l'an
Secrétaire	Léone TREMBLAY	Asulf
Trésorier	Christian HÉBERT	5000, boul. des Gradins
Membres	Alain BÉLANGER	Bureau 125
	Jean-Guy LAVIGNE	Québec (Québec) G2J 1N3
	Lola LEBRASSEUR	Bibliothèque nationale du Québec
	Gilles LEVASSEUR	Bibliothèque nationale du Canada
	France SALVAILLE	ISSN 1209-434X
	Michel SPARER	www.asulf.ca
		asulf@globetrotter.net

Nos membres à vie

L'Asulf compte une douzaine de membres à vie.

En prévision du 25^e anniversaire de l'Association en 2011, rappelons-en les noms :

Jacques Archambault (Québec)
Robert Auclair (Québec)
Yvan Bédard (Québec)
Jean-Marie Dubois (Sherbrooke)
Jean Girard (Montréal)
Jean-Guy Lavigne (Montréal)
Louis Le Borgne (Montréal)
Denis Leclerc (Montréal)
Réal Mireault (Montréal)
Jean Sexton (Québec)
Jean-Louis Tassé (Montréal)
Benoît Thouin (Gatineau)
Paul Vézina (Québec)

La présence de chacun est un encouragement à poursuivre les efforts en vue de l'amélioration de la qualité de la langue.

Majusculte de l'annuaire des téléphones

Le répertoire téléphonique distribué par la société Bell multiplie inutilement les majuscules. Voici quelques exemples tirés de la liste des entreprises commerciales et industrielles (Québec 2008-2010) : Société Des Arrimeurs De Québec, Société Du Port De Québec, Société Nationale De La Franchise, Société Des Communicateurs.

L'emploi des majuscules y est systématique. La pratique suivie est probablement inspirée de l'anglais. La qualité du français au Québec suppose que la compagnie Bell corrige la façon de faire.

Les ambassades à Ottawa et le français

On compte une centaine d'« ambassies » et une cinquantaine d'ambassades à Ottawa, si l'on se fie aux inscriptions dans l'annuaire téléphonique de Gatineau-Ottawa. Cette différence vient du fait que plusieurs pays inscrivent leur ambassade sous la seule appellation anglaise « embassy ». De plus, l'adresse de plusieurs autres, classée sous l'appellation française, est indiquée en anglais et non en français. Ainsi, on lira « Sussex Drive » et non Promenade Sussex.

Cette dernière pratique surprend lorsqu'elle est le fait de pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. En outre, certaines s'inscrivent uniquement en anglais sous l'appellation « embassy ». C'est pourquoi l'Asulf leur a demandé de nouveau de corriger la situation en 2009, après les

avoir invitées en vain à le faire en 1996 et en 2005.

À ce jour, quelques-unes ont répondu favorablement à la suggestion de notre association, mais plusieurs n'ont pas encore réagi. Le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, dont le siège est à Paris, n'a pas accusé réception de notre envoi à ce sujet. Il y a des silences qui sont éloquentes et parfois inquiétants. Toutefois, l'Asulf entend poursuivre ses démarches pour obtenir les modifications qu'elle a demandées. Elles peuvent paraître peu importantes, mais elles sont significatives. Que dire de l'adresse électronique ou de la plaque apposée à la devanture des bâtiments qu'elles occupent!

À suivre!

Le mot « TIMBRE » supplante « étampe » sur les chèques

L'omniprésence du mot anglais « stamp » mal traduit, a entraîné dans le passé la diffusion du mot « étampe », en particulier sur les chèques. Heureusement, cette période est presque révolue.

Les interventions répétées de l'ASULF produisent leur effet. Cette dernière a d'abord convaincu l'Association canadienne des paiements, qui établit les exigences pour les chèques au Canada, de remplacer le mot « étampe » par timbre.

À la suite de cette décision, la Commission administrative du régime de retraite (CARRA), la Régie des rentes du Québec, le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui effectue tous les paiements pour le gouvernement du Canada, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et l'assureur La Capitale ont décidé d'employer le mot timbre au lieu d'étampe, ce qui provoquera un effet d'entraînement considérable.

À RETENIR : le mot **timbre** au verso des chèques à l'avenir.

À Québec : Voiturier contre « valet parking »

La campagne entreprise à Québec au début de 2008 en faveur du mot voiturier, à la suggestion de l'un de nos membres, Jocelyn Lavoie, connaît un succès surprenant. Au départ, seul le Café de la Paix affichait « Service de voiturier ».

La liste suivante des établissements qui ont accepté de remplacer leur affiche « valet parking » par voiturier ou service de voiturier depuis 2008 ou 2009 est élogieuse.

Fairmont Le Château Frontenac, Restaurant Au Parmesan, Restaurant Gambrius, Restaurant Charles-Baillargé

(Clarendon), Restaurant Café de Paris, Auberge Saint-Antoine, Restaurant Portofino Bistro, Restaurant Le Patriarche, L'Hôtel du Capitole, Hôtel 71, Restaurant Bar le Beaugarte, Hôtel Marriot Courtyard, Hôtel ALT (auparavant Hôtel Germain-des-Prés), Le Saint-Pierre (hôtel), Hôtel Dominion 1912,

Malheureusement, certains établissements n'ont pas donné suite à nos invitations répétées, par exemple le restaurant Continental, le restaurant Louis-Hébert et l'Auberge du Trésor. L'Asulf compte sur l'aide des membres.

Adhésion à l'ASULF

MEMBRE INDIVIDUEL	MEMBRE COLLECTIF
Nom _____	Dénomination _____
Profession _____	Type d'activité _____
Adresse _____	Représenté par _____
Code postal _____	Adresse _____
Tél. (dom.) _____ (Bur.) _____	Code postal _____
Courriel _____	Tél. (bur.) _____
<input type="checkbox"/> Collaborateur : 30 \$ <input type="checkbox"/> Bienfaiteur : 100 \$	Courriel _____
<input type="checkbox"/> Mécène : 300 \$ <input type="checkbox"/> Membre à vie : 500 \$	<input type="checkbox"/> Collaborateur : 60 \$ <input type="checkbox"/> Bienfaiteur : 200 \$ <input type="checkbox"/> Mécène : 300 \$
Date _____	Date _____

Paiement à l'ordre de l'ASULF

